



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article154>

Lettre à la Mairie de Villeneuve (34)

- Cercles locaux - Montpellier Villeneuve (34) -



Date de mise en ligne : vendredi 7 août 2009

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

**La langue de la République est le français !
Sans nuire aux langues régionales,
Article 2 de la Constitution.**

Mais pas à Villeneuve lès Maguelone où le maire a décidé d'ajouter de nouveaux panneaux indicatifs sur la voie publique : « VILANOVA DE MAGALONA » !

Son initiative, faite sans consultation populaire préalable, est contraire à la Constitution de la République et porte atteinte à l'unicité linguistique du peuple français.

VILLENEUVOIS,
ETES-VOUS D'ACCORD AVEC CETTE DECISION UNILATERALE DU MAIRE ?

Le fait de ne pas employer la langue française pour toute inscription ou annonce destinée à l'information du public, apposée ou faite sur la voie publique est puni par la loi. En cas de condamnation prononcée pour l'une des contraventions prévues au présent article, le tribunal peut faire application des articles [132-66](#) à [132-70](#) du code pénal.

DEFENDEZ LA REPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE
Soutenez notre action pour faire annuler la décision du Maire
MRSP-MAGUELONE - Mouvement Républicain de Salut Public
Tél 06.81.04.48.16 - Courriel : mrsp34000@gmail.com